



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L 121 – 10 du Code des Communes)

**Le Conseil Municipal se réunira à la mairie,
le jeudi 26 septembre 2024 à 20h30.**

Affiché, le 20 septembre 2024

ORDRE DU JOUR - Session ordinaire

Adoption du procès-verbal du 27 juin 2024.

I-Délibérations

1. INTERCOMMUNALITÉ – Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges - Approbation du rapport de charges de la CLECT du 10 juin 2024,
2. Demande de subvention auprès de la région Île-de-France dans le cadre du dispositif : « Soutenir 100 îlots de fraîcheur dans les territoires franciliens », pour la création d'îlots de fraîcheur au sein de l'école des Vallières,
3. Approbation du règlement intérieur du gymnase Roby de DAMPMART,
4. Mise à disposition d'un minibus au profit des associations et des services communaux - approbation du règlement d'utilisation du véhicule (MINI BUS),
5. Rémunération et temps de travail des animateurs pour les séjours de vacances avec nuitées,
6. Adhésion au contrat-groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le CDG77.

II-Information

1. Rapport Annuel du Syndicat sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable de l'exercice 2023.

**Le Maire,
Laurent DELPECH**

